

Bill SD-53, loi pour faire droit à Olive Florence Andrews Bowness.—M. McCleave.

Bill SD-54, loi pour faire droit à Pearl Severs Schrieder.—M. McCleave.

Bill SD-55, loi pour faire droit à Vivien Joyce Taylor Ross.—M. McCleave

Bill SD-56, loi pour faire droit à Jacqueline-Jeanne Lamy Harper.—M. McCleave.

Bill SD-57, loi pour faire droit à Kathleen Iris Daunt Robinson.—M. McCleave.

Bill SD-58, loi pour faire droit à Jacques Flahault.—M. McCleave.

Bill SD-59, loi pour faire droit à Gladys Allen Marvin.—M. McCleave.

Bill SD-60, loi pour faire droit à Miriam Keppel Segal.—M. McCleave.

Bill SD-61, loi pour faire droit à Ronald Ernest Fyfe.—M. McCleave.

Bill SD-62, loi pour faire droit à Elsie Elizabeth Wand Bourret.—M. McCleave.

Bill SD-63, loi pour faire droit à Margaret Sonia Lawrence Canny.—M. McCleave.

Bill SD-64, loi pour faire droit à Andree Pauline Dorothy Pryce Clarke.—M. McCleave.

Bill SD-65, loi pour faire droit à Henry Frank Whiston.—M. McCleave.

Bill SD-66, loi pour faire droit à Rita Thi-beaudeau Cardinal.—M. McCleave.

Bill SD-67, loi pour faire droit à Janine Sutto Dagenais.—M. McCleave.

Bill SD-68, loi pour faire droit à Evangeline Vaughan Fortin.—M. McCleave.

Bill SD-69, loi pour faire droit à Gloria Helen Gross Caplan.—M. McCleave.

Bill SD-70, loi pour faire droit à Thelma Georgine Ferguson Strathy.—M. McCleave.

Bill SD-71, loi pour faire droit à Percy Herbert Manuel.—M. McCleave.

Bill SD-72, loi pour faire droit à Irene Balk Goodson.—M. McCleave.

Bill SD-73, loi pour faire droit à Jean Grant Shacklock.—M. McCleave.

Bill SD-74, loi pour faire droit à James Kennedy Andrews.—M. McCleave.

Bill SD-75, loi pour faire droit à Lillian Haber Rudner.—M. McCleave.

Bill SD-76, loi pour faire droit à Esther Lilian Issenman Rosen.—M. McCleave.

Bill SD-77, loi pour faire droit à Ana Nili Indursky Seeman.—M. McCleave.

Bill SD-78, loi pour faire droit à Joan Howell McShane McNulty.—M. McCleave.

LES DRAPEAUX DU CANADA

MESURE VISANT À DOTER LE CANADA D'UN DRAPEAU NATIONAL

M. Samuel Boulanger (Drummond-Arthabaska) propose la 2^e lecture du bill n^o C-6, concernant les drapeaux du Canada.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, avant d'entrer dans le vif du sujet qui tend à ce que la Chambre se prononce pour la deuxième lecture d'un projet de loi relatif à l'adoption d'un drapeau national distinctif, je tiens à assurer tous les membres de la Chambre que c'est dans un esprit dégagé de tout préjugé et de "partisanerie" que je veux traiter de cette question.

Pour ma part, que notre parti soit au pouvoir ou dans l'opposition, j'ai toujours été et demeure en faveur d'un drapeau canadien.

Je crois d'ailleurs, sur ce plan, bien exprimer l'opinion de mon parti. J'ai toujours cru également qu'un drapeau national devrait être un signe de ralliement et non un facteur de division, de discorde. En cela aussi je partage entièrement l'attitude qu'a toujours prise le très honorable Louis St-Laurent. De fait, alors qu'il était premier ministre du Canada, il déclarait:

Nous aurons un drapeau national lorsque nous pourrons en faire un symbole d'unité et non un sujet de controverse, car ce doit être un objet de fierté pour tout le monde. En premier lieu, il faut réconcilier les extrêmes. La province de Québec,—(à la suite d'une loi votée unanimement par l'Assemblée législative),—arbore un drapeau qui ne porte aucun symbole britannique tandis qu'en Ontario, les immeubles du gouvernement provincial sont surmontés non pas du Red Ensign, mais du seul Union Jack.

Je cite les paroles que prononçait le très honorable M. St-Laurent dans le temps.

L'unité nationale s'accroît et s'affermir. Ni M. Duplessis ni M. Frost ne sont de notre camp. Ces divergences d'opinions sont normales sous un régime démocratique; nous ne pouvons tous voir du même œil en toutes choses. Mais du moment que chacun fait preuve de bonne volonté, cela démontre que chacun aborde d'un esprit libre les problèmes de ce genre. Ainsi, dans un pays démocratique, s'accomplit le progrès vers l'unité des sentiments qui seule peut rendre un drapeau acceptable à tout un peuple.

Je voudrais aussi rendre un témoignage de gratitude à un député libéral, ancien ministre du gouvernement, l'honorable M. Chevrier qui déclarait, lors d'une réunion à Moose Creek, en Ontario,—et ce dans le dessein de réfuter les arguments d'un député conservateur de la province de Québec qui disait que M. Chevrier s'était reconnu des sentiments patriotiques seulement depuis qu'il était rendu dans la province de Québec,—

De nombreux Canadiens, y compris moi-même, sont d'avis que le temps est venu pour le Canada d'affirmer davantage son autonomie au sein du Commonwealth britannique en adoptant un drapeau distinctement national.

Je pourrais aussi ajouter le témoignage d'un ministre conservateur, l'honorable Solliciteur général (M. Balcer) qui déclarait, au cours d'une assemblée à Yamachiche, en 1957,